

MINISTERE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE

SERVICE DE L'AMENAGEMENT DE LA FAUNE

DIVISION DES FOURRURES

RAPPORT ANNUEL

1976

2. INTRODUCTION

2.1 Nous présentons ce rapport dans le but d'informer les autorités du Ministère sur les résultats du trappage, de la situation actuelle du marché de la fourrure, ainsi que sur les activités du personnel.

2.2 Afin de mieux réaliser nos tâches et responsabilités, nous avons dû compter sur l'aide de plusieurs personnes attachées à d'autres services. A ces personnes, nos plus sincères remerciements.

Nous tenons à remercier tout particulièrement monsieur Christian Potvin du district du Nord-Ouest, ainsi que monsieur Victor Landry du district de la Côte Nord, pour la collaboration exceptionnelle qu'ils ont apportée en ce qui regarde le trappage.

3. RESUME

Cette année, toutes les espèces d'animaux à fourrure sauvages, sauf le loup-marin (phoque) ont connu une hausse de prix sur le marché de la fourrure. De ce fait, le nombre total de prises est passé de 291,647 peaux à 322,505, soit une augmentation de 9.6% et, la valeur totale qui était de \$4,500,351.05 a atteint \$5,788,882.05, augmentation de 22,3% (tableau 1).

Généralement, lorsque le marché de la fourrure est bon, les commerçants de fourrures se font plus nombreux. Cette année, nous en comptons 926 comparativement à 862 l'année dernière, soit une augmentation de 6% (tableau 2).

L'étude sur les limites des terrains dans les zones de terrains enregistrés s'est continuée, ce qui nous a permis d'allouer trente (30) terrains de plus pour un total de mille cent soixante et quatorze (1,174). Deux mille quarante-sept (2,047) trappeurs ont pu exercer leur métier dans ces zones (tableau 2). Toutefois, dû au manque d'espace, un bon nombre de demandes pour obtenir un tel terrain n'ont pu être satisfaites.

Une étroite surveillance a dû être exercée sur la chasse au lynx du Canada, car le cycle de cette espèce est présentement à la baisse.

Pour cette année, la diminution de 19.9% sur le nombre de prises est considérée comme étant normale.

Quelques changements ont été apportés à la réglementation:

- a) Afin de produire une meilleure qualité de fourrure pour le marché, les périodes de piégeage ont été modifiées, tout particulièrement pour le castor, le rat musqué et le vison.
- b) Les limites des zones sud et centrale pour le rat musqué ont été changées.
- c) Comme le droit régalien est établi selon la valeur marchande des peaux, le taux pour les peaux de renard rouge, renard croisé et renard argenté a été porté à \$1.00 (tableau I).
- d) Entre les commerçants de fourrures de la rive sud et la rive nord du St-Laurent, il n'y a plus de distinction dans les permis pour ceux exerçant leur commerce dans un local déterminé.

Des inventaires aériens sur la population du castor ont été faits sur un certain nombre de terrains de trappe enregistrés du district du Nord-Ouest. Ces inventaires prouvent par eux-mêmes la nécessité d'améliorer immédiatement la gestion de ces territoires.

En 1975, l'Association Provinciale des Trappeurs Indépendants Inc. (Québec) a été fondée dans la région du Nord-Ouest québécois. Elle

compte présentement plus de cinq cent cinquante (550) membres actifs et elle s'étendra dans plusieurs autres régions de la province durant la prochaine saison.

SERVICE DE L'AMENAGEMENT DE LA FAUNE
DIVISION DES FOURRURES

TABLEAU · I

VALEUR COMMERCIALE DES FOURRURES SAUVAGES 1976-77

<u>ESPECE</u>	<u>NOMBRE DE PEAUX</u>	<u>REDEVANCE PAR UNITE</u>	<u>REDEVANCE TOTALE</u>	<u>VALEUR COMMER- CIALE PAR UNITE</u>	<u>VALEUR COMMER- CIALE TOTALE</u>	<u>POURCENTAGE</u>
CASTOR	62,280	\$ 1.00	\$ 62,280.00	\$ 29.00	\$1,806,120.00	31.2 %
RENARD ROUGE	14,780	0.25 & \$1.00	12,146.75	58.00	857,240.00	14.8
RAT MUSQUE	169,881	0.10	16,988.10	4.50	764,464.50	13.2
LYNX DU CANADA	2,347	1.00	2,347.00	240.00	563,280.00	9.7
RATON LAVEUR	16,338	0.25	4,084.50	22.00	359,436.00	6.2
LOUTRE	3,994	1.50	5,991.00	74.00	295,556.00	5.1
MARTRE	14,670	0.50	7,335.00	19.25	282,397.50	4.9
LOUP-MARIN	10,030	0.10	1,003.00	26.00	260,780.00	4.5
LOUP	3,580	0.50	1,790.00	38.00	136,040.00	2.3
VISON	9,138	0.50	4,569.00	14.50	132,501.00	2.3
PEKAN	1,244	1.00	1,244.00	89.00	110,716.00	1.9
COURS NOIR	1,564	1.00	1,564.00	35.00	54,740.00	
RENARD CROISE	482	0.25 & \$1.00	381.50	110.00	53,020.00	
RENARD BLANC	1,063	1.00	1,063.00	43.00	45,709.00	
COURS POLAIRE	54	5.00	270.00	700.00	37,800.00	
LYNX ROUX	158	0.50	79.00	80.00	12,640.00	
RENARD ARGENTE	184	0.50 & \$1.00	160.50	52.00	9,568.00	
BELETTE	5,558	0.05	277.90	0.50	2,779.00	
BOUREUIL	4,723	0.01	47.23	0.35	1,653.05	
CARCAJOU	6	0.40	2.40	190.00	1,140.00	
MOUSQUETE	420	0.05	21.00	2.00	840.00	
RENARD BLEU	11	1.00	11.00	42.00	462.00	
	<u>322,505</u>		<u>125,655.88</u>		<u>85,768,682.05</u>	<u>100.0 %</u>

Moins de 1%

TABLEAU 2

1976-1977

CATEGORIE ET NOMBRE DE PERMIS EMIS

Permis émis directement par la Division des fourrures.

ZONES DE TERRAINS ENREGISTRES:

Permis réguliers	1,089
------------------	-------

Permis spéciaux	958
-----------------	-----

COMMERCANTS DE FOURRURES:

Fourrures repassées	467
---------------------	-----

Dans un local déterminé	343
-------------------------	-----

Ambulant résidant	99
-------------------	----

Ambulant non-résidant	2
-----------------------	---

Enchères publiques	1
--------------------	---

Teinturier	4
------------	---

Apprêteur	4
-----------	---

Apprêteur et teinturier	<u>6</u>
-------------------------	----------

Total:	2,973
--------	-------

4.	<u>TABLE DES MATIERES</u>	Page
1..	Page titre	1
2.	Introduction	2
	2.1 Présentation	2
	2.2 Remerciements	2
3.	Résumé	3-5
	3.1 Tableau 1	6
	3.2 Tableau 2	7
4.	Table des matières	8-9
5.	Description générale du territoire	10
	5.1 Régions	10
	5.1.1. Réserves à castors	10
	5.1.2. Zones de terrains enregistrés	10
	5.1.3. Ailleurs dans la province	11
	5.2 Commerce des peaux de fourrure	11
	5.3 Carte des zones de piégeage	12
6.	Organigramme	13
7.	Liste alphabétique du personnel	14-15
8.	Locaux	
	8.1 Québec	16
	8.2 Montréal	16-17
	8.3 Rouyn	17
9.	Budget	17

10.	Equipeement	18
11.	Faune aquatique	18
12.	Faune terrestre	18
	12.0 Objectif et priorités	18-19
	12.1 Inventaires	19
	12.2 Mesure de l'exploitation	20
	12.3 Aménagement	20
	12.4 Recherche	21
13.	Travaux divers	21
	13.1 Congrès, réunions, ateliers	21-22
	13.2 Information et publicité	22
	13.3 Consultations inter et intra-ministérielles	23
	13.4 Travaux de laboratoire	23
	13.5 Enquêtes et vérifications	23
	13.6 Collaboration avec des organismes intermédiaires	24
14.	Liste des rapports	24
15.	Conclusion	25

5. DESCRIPTION GENERALE DU TERRITOIRE

Les activités de la Division des fourrures concernent les animaux à fourrure sauvages, le trappage et le commerce des peaux sur tout le territoire de la province.

5.1 Le territoire est divisé en trois régions de trappage.

5.1.1. RESERVES A CASTORS

Il y a dix (10) réserves à castors d'une superficie totale de 300,000 milles carrés, où les droits de piégeage aux animaux à fourrure sont réservés exclusivement aux autochtones sur neuf de ces réserves.

La partie sud de la réserve Saguenay qui n'était pas exploitée par les autochtones est louée à des trappeurs non-autochtones.

Dans la partie du Nouveau-Québec située au nord des réserves à castors, le trappage y est réservé aux Inuits.

5.1.2 ZONES DE TERRAINS ENREGISTRES

Ces zones d'une superficie de 30,000 milles carrés sont situées dans les comtés de l'Abitibi, Rouyn-Noranda, Témiscamingue, Pontiac, la partie sud du comté Saguenay et une partie du comté Dubuc.

Les droits de piégeage sur les terrains libres de la

Couronne, à l'intérieur de ces zones, sont loués sous bail à des trappeurs.

5.1.3. AILLEURS DANS LA PROVINCE

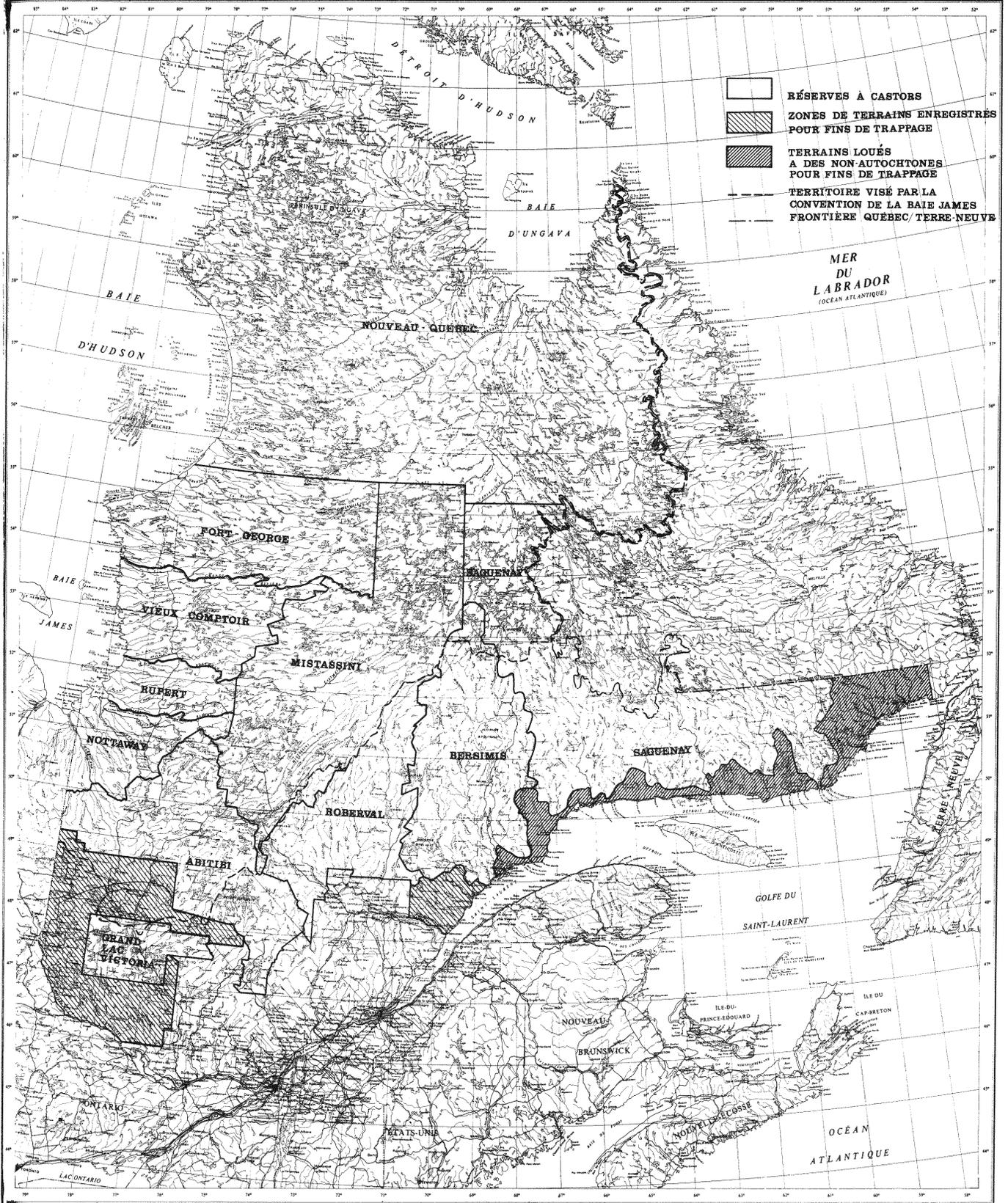
Dû au trop grand nombre de propriétés privées et de clubs de chasse et de pêche qui détiennent les droits de piégeage, dans cette partie de la province, il n'y a pas de terrains enregistrés pour fins de piégeage. Par conséquent, toute personne peut trapper sur les terrains libres de la Couronne, ou, sur les propriétés privées, mais dans ce dernier cas, elle doit demander la permission du propriétaire.

5.2 LE COMMERCE DES PEAUX DE FOURRURE.

5.2.1. Etant donné que la majorité des peaux de fourrure sont dirigées à Montréal, 75% du contrôle de ce commerce se fait dans cette ville.

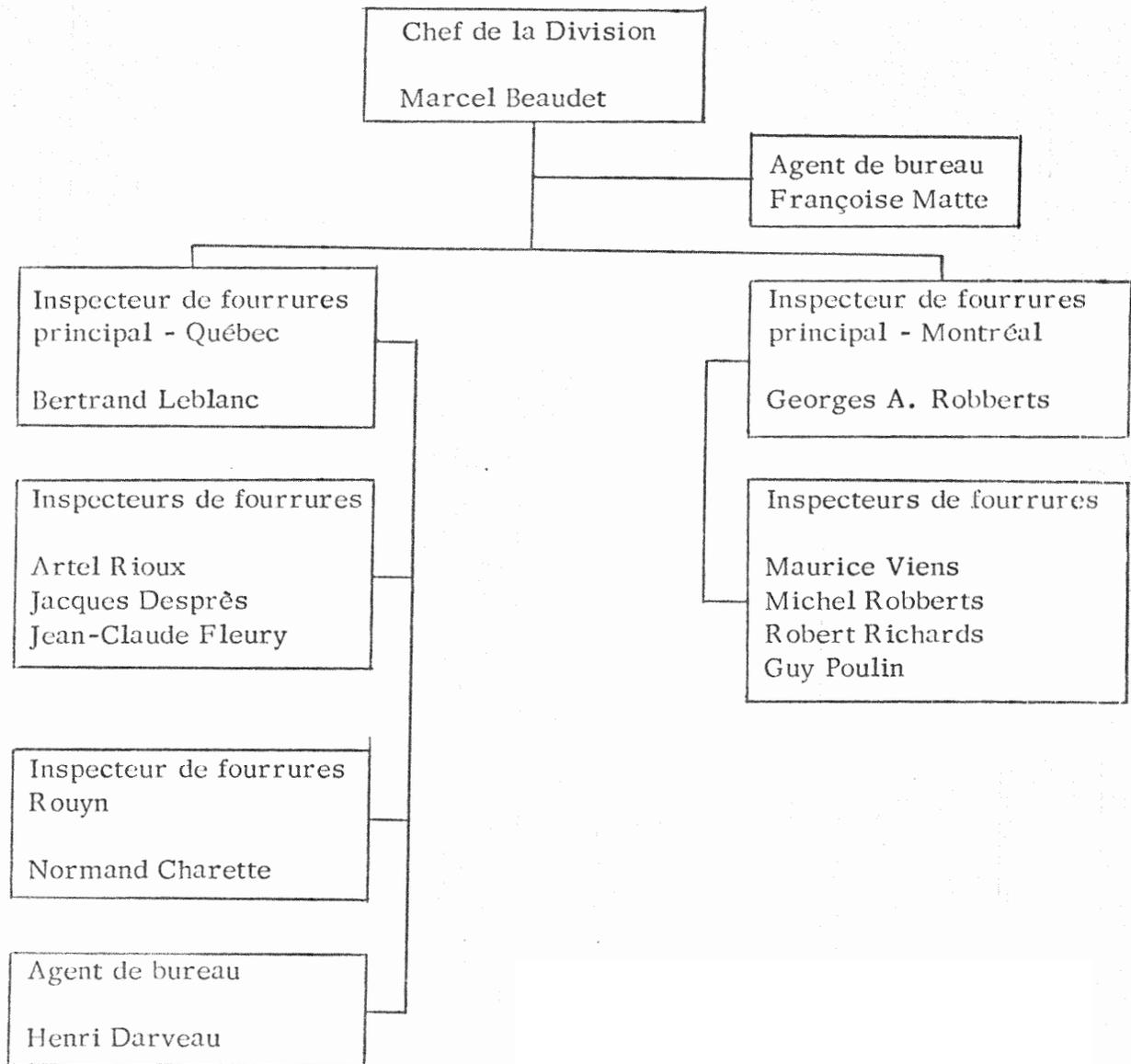
5.3 CARTE DEMONTRANT LES ZONES DE PIEGEAGE.

CARTE DU QUÉBEC



MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE

DIVISION DES FOURRURES



N. B. Une équipe en biologie qui relève directement du directeur du Service de l'aménagement de la faune est rattachée à la Division des fourrures. Cette équipe est composée de MM. Normand Traversy, biologiste, Raymond McNicoll, technicien et Lise Hamel, secrétariat. Leurs travaux sont inclus dans ce rapport.

7. LISTE ALPHABETIQUE DU PERSONNEL

- BEAUDET, Marcel
Chef de la Division, 750 rue Ste-Claire,
Québec.
- CHARETTE, Normand
Inspecteur de fourrures à Rouyn.
Cueillette des rapports des trappeurs et
enquêtes, demandes d'application et re-
nouvellement des terrains enregistrés.
Enquêtes chez les commerçants de four-
rures. Emission de permis de transport
et d'exportation. Collection des rede-
vances.
- DARVEAU, Henri
Agent de bureau au bureau de Québec.
Compilation des peaux de fourrure qui
passent sur le marché de la fourrure.
- DESPRES, Jacques
Inspecteur de fourrures au bureau de Québec.
Enquêtes chez les commerçants de
fourrures. Emission des permis et vérifi-
cation des rapports mensuels des commer-
çants. Perception des redevances.
- FLEURY, Jean-Claude
Inspecteur de fourrures au bureau de Québec.
Emission des permis et baux pour les
trappeurs. Cartographie.
- LEBLANC, Bertrand
Inspecteur de fourrures principal à Québec.
Assiste le chef de la Division des fourrures.
Inspection des zones de terrains enregistrés,
direction des inspecteurs de fourrures,
analyse des rapports des trappeurs. Classi-
fication et évaluation des peaux de fourrure
pour la mise en marché.
- MATTE, Françoise
Agent de bureau au bureau de Québec.
Correspondance, budget, réquisitions, sta-
tistiques, contrôle des bordereaux-reçus
des redevances, dépôt des argents perçus.
Réception des appels téléphoniques et commu-
nication des renseignements usuels.

POULIN, Guy

Inspecteur de fourrures au bureau de Montréal.

Inspections chez les commerçants de fourrures. Vérification des rapports mensuels des commerçants. Emission des permis de transport et d'exportation.

RICHARDS, Robert

Inspecteur de fourrures assigné à la Cie de la Baie d'Hudson, enchères publiques à Pointe-Claire.

Emission de permis de transport et d'exportation. Vérification des permis d'importation. Collection des redevances. Inspection des réceptions et expéditions de fourrures.

RIOUX, Artel

Inspecteur de fourrures au bureau de Québec.

Préparation des peaux de fourrure pour la mise en marché. Cartographie. Inspection et cueillette des rapports des trappeurs indiens sur les réserves à castors. Emission des quotas et permis spéciaux.

ROBBERTS, Georges A.

Inspecteur de fourrures principal au bureau de Montréal.

Direction des inspecteurs de fourrures du secteur. Enquêtes chez les commerçants. Applications et renouvellement des permis des commerçants. Applications et renouvellement des terrains enregistrés du comté de Pontiac.

ROBBERTS, Michel

Inspecteur de fourrures au bureau de Montréal.

Enquêtes et inspections chez les commerçants de fourrures. Emission de permis de transport et d'exportation. Collection des redevances. Vérification des rapports mensuels.

VIENS, Maurice

Inspecteur de fourrures au bureau de Montréal.

Enquêtes et inspections chez les commerçants de fourrures. Emission des permis de transport et d'exportation. Collection des redevances. Vérification des rapports mensuels.

8. LOCAUX

8.1 QUEBEC

Le local situé à 750 rue Ste-Claire est d'une superficie de 3,300 pieds carrés. Il comprend six (6) bureaux fermés; un (1) bureau avec écran; une salle d'entrée; une salle pour la manipulation des fourrures; une entrée de service; un appartement pour l'entreposage et une voûte.

Même si cette bâtisse date de plusieurs années, l'intérieur est relativement propre.

Au printemps de 1976, une équipe comprenant: un biologiste, un technicien et une employée de secrétariat a déménagé dans nos locaux. Néanmoins, l'espace du local suffit pour les besoins actuels.

8.2 MONTREAL

Deux bureaux fermés, d'une superficie de 386 pieds carrés sis au 5075 rue Fullum sont occupés par nos inspecteurs de fourrures. N'ayant pas d'appartement pour le remisage, cet espace est nettement insuffisant.

Un bureau d'une superficie de 80 pieds carrés est mis à

la disposition de l'inspecteur de fourrures assigné à la Cie de la Baie d'Hudson à Pointe-Claire, et ce, gratuitement.

8.3 ROUYN

Un inspecteur de fourrures occupe un bureau avec écran dans les locaux du district du Nord-Ouest sis 180 boul. Rideau, Rouyn.

9. BUDGET

Le budget original pour la Division des fourrures est de \$119,900.00 et accordé au programme et élément 01-01.

Ce montant est réparti de la façon suivante:

Catégorie 01	\$ 103,400.
Catégorie 02	1,000.
Catégorie 03	10,000.
Catégorie 05	2,000.
Catégorie 07	3,000.
Catégorie 08	<u>500.</u>
	\$ 119,900.

A la catégorie 01, un montant de \$48,000.00 a dû être ajouté pour couvrir les ajustements et augmentations des salaires.

A la catégorie 03, un montant de \$4,000.00 a été utilisé par

MM. Normand Traversy, biologiste et Raymond McNicoll, technicien, qui relèvent directement du directeur du Service de l'Aménagement de la faune.

Il y a certaines dépenses des catégories 04 et 06 qui sont défrayées par le centre de responsabilité du Service.

10. EQUIPEMENT

L'équipement dont dispose l'équipe en biologie comprend: un véhicule super-cab, deux motoneiges et un canot de 16 pi.

Quant au véhicule, un 4 x 4 serait préférable pour les travaux que nous avons à exécuter.

11. FAUNE AQUATIQUE

Ne concerne pas la Division des fourrures.

12. FAUNE TERRESTRE

ANIMAUX A FOURRURE

12.0 La priorité est de répartir le mieux possible l'exploitation des animaux à fourrure, et ce, afin d'éviter une surexploitation ou sous-exploitation qui pourraient mettre en danger la survie de certaines espèces.

Les travaux d'aménagement des animaux à fourrure visent d'abord les espèces qui sont les plus exploitées. Nous avons donc commencé

l'évaluation des populations de castors et de rats musqués du territoire québécois.

Le contrôle du commerce des fourrures et la perception du droit régalien sont également une priorité, car c'est par ce contrôle que nous pouvons cueillir des données sur l'exploitation des animaux à fourrure. De plus, le revenu par ce contrôle représente un montant assez appréciable pour le Ministère. Durant l'année 1976-77, les revenus ont été les suivants:

Droit régalien:	\$ 123,655.88
Permis de commerçants de fourrures:	41,750.00
Location de terrains enregistrés:	15,728.50
	<hr/>
	\$ 181,134.38
	<hr/> <hr/>

La cueillette d'informations auprès des trappeurs est importante afin d'évaluer la population des animaux à fourrure.

Les réunions de trappeurs sont nécessaires afin de les informer sur la réglementation et de discuter avec eux des problèmes existants, le tout, en vue d'une meilleure exploitation.

12.1 INVENTAIRES

Des inventaires aériens ont été réalisés sur un certain nombre de terrains de trappe enregistrés du district du Nord-Ouest. Ces inventaires prouvent par eux-mêmes la nécessité d'améliorer

immédiatement la gestion de ces territoires.

12.2 MESURE DE L'EXPLOITATION

L'étude sur l'exploitation des terrains enregistrés s'est poursuivie et plusieurs terrains furent subdivisés afin de favoriser le plus de trappeurs.

Une étude concernant l'enregistrement mécanographique des différentes statistiques relatives à l'exploitation des animaux à fourrure a été amorcée. Ceci devrait nous permettre de mieux gérer la ressource à exploiter.

Une enquête relative aux dommages causés par le raton-laveur et le renard a débuté afin de modifier, s'il y a lieu, la réglementation pour la capture de ces espèces.

En 1976-77 de nouveaux règlements de trappage ont été mis en vigueur. Ces changements visaient à assurer une meilleure exploitation des animaux à fourrure. Ces modifications concernent surtout la délimitation des zones de rats musqués, la saison de trappage de plusieurs espèces et la révision d'un nouveau type de bail sur les terrains enregistrés.

12.3 AMENAGEMENT

Nous avons étudié la possibilité de relocaliser des castors à trois (3) endroits de la région de Québec. En 1977, nous donnerons suite à ce projet.

12.4 RECHERCHE

La mise au point d'une technique de marquage du castor s'est poursuivie dans le Parc des Laurentides. Une méthode d'étiquetage semble maintenant adaptée au castor. Cependant, le perfectionnement des radios-émetteurs se poursuivra pour l'année 1977-78.

L'expérimentation des modèles de trappe actuels a débuté durant l'hiver. Ce programme devrait nous permettre d'avoir un point de départ pour développer la recherche sur les nouvelles méthodes de capture suggérées par le "Comité Fédéral-Provincial sur le trappage humanitaire".

Une méthodologie de capture du rat musqué a été expérimentée afin d'entreprendre en 1977-78 un programme nous permettant de mieux connaître les populations.

13. TRAVAUX DIVERS

13.1 Le personnel a participé à plusieurs réunions durant l'année:

"Canadian Fur Workshop" - Winnipeg.

"Symposium International sur la Baie James" - Montréal.

"Congrès de L.A.C.F.A.S." - Sherbrooke.

"Convention de la Fur Trade Association" - Montréal.

"Conseil Canadien de la Fourrure" - Toronto.

"Comité Fédéral-Provincial sur le trappage humanitaire" -

Toronto et North Bay.

"Comité d'étude sur la possibilité de l'Association de Trappeurs
Cris et un programme de fourrures" - Québec - Val d'Or -
Montréal - Ottawa.

"Comité Conjoint, chapitre 24 Chasse, Pêche et Trappage de la
convention de la Baie James" - Québec - Montréal - Poste de la
Balcine - Fort Chimo.

"Convention de l'Association Provinciale des Trappeurs Indé-
pendants Inc." - Rouyn.

Réunions de trappeurs tenues dans les zones de terrains enrê-
gistrés.

Participation à des réunions d'informations.

Animation au Salon du Camping tenu à Montréal.

Comité d'étude et d'exploitation de l'ours noir.

Comité de révision de la brochure sur les animaux à fourrure.

Réunion sur la télémétrie et la télédétection appliquées à la Faune.

13.2 INFORMATION ET PUBLICITE

Une brochure sur le trappage et le commerce des animaux à
fourrure est en préparation afin de mieux renseigner le public
sur ce sujet.

Un bulletin d'information sur les activités et progrès du Comité
Fédéral-Provincial sur le piégeage humanitaire est édité à tous
les quatre (4) mois par le Comité et est à la disposition du public.

Un résumé des lois et règlements sur le trappage et le commerce

des fourrures est disponible.

13.3 CONSULTATIONS INTER ET INTRA-MINISTERIELLES

Consultations avec la S.D.B.J., la S.E.B.J. et l'Hydro-Québec concernant les travaux hydroélectriques à la Baie James et les impacts sur la faune.

Consultations avec les unités d'aménagement sur l'exploitation des animaux à fourrure.

13.4 TRAVAUX DE LABORATOIRE

Collections de crânes d'animaux à fourrure pour fins d'éducation et d'information.

Analyse de la détermination de l'âge chez le castor par les dents.

Evaluation de la productivité chez le castor par l'examen du système reproducteur femelle.

13.5 Nous avons demandé aux trappeurs de nous signaler tout ce qui pourrait leur sembler douteux sur les animaux à fourrure.

A l'occasion, des plaintes nous sont adressées à l'effet que des barrages de castors causeraient des dommages aux propriétés privées, aux routes et chemins de fer. Dans le district du Nord-Ouest, notre inspecteur de fourrures a participé à un programme afin de remédier à ce problème. Dans les autres régions, nous fournissons aux plaignants des noms de trappeurs pour faire

capturer ces castors dès le début de la saison permise, c'est-à-dire, lorsque la peau a une certaine valeur commerciale

13.6 COLLABORATION AVEC DES ORGANISMES INTERMEDIAIRES

Une assistance technique a été fournie à la direction de l'Association Provinciale des Trappeurs Indépendants Inc. (Québec) dont le siège social est à Rouyn.

Nous espérons que cette association pourra s'étendre à travers la province.

14. LISTE DES RAPPORTS

Traversy, N. et Morasse, M. 1976
Projet d'exploitation contrôlée du castor dans la réserve de Portneuf. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.
16 pp.

Traversy, N. 1976
Etude de l'habitat du castor à la Baie James - II. Les ruisseaux.
Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. 25 pp.

Traversy, N. et Mc Nicoll, R. 1976
Dynamique d'une population de castors à la Baie James.
Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. 53 pp.

Traversy, N. 1976
Inventaire aérien du castor à la Baie James. Ministère du
Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. 16 pp.

Beaudet, M. - 1976 Compte-rendu sur les peaux de fourrure
qui ont passé sur le marché de la fourrure.

Charette, N. et Potvin, C. - Compte-rendu sur les castors
causant des dommages. 1976 - 10 pp.

15. CONCLUSION

La première phase d'étude sur le castor de la Baie James s'étant terminée avec succès, nous pouvons mieux planifier l'aménagement de cette espèce. En 1977-78 les travaux d'inventaire vont se poursuivre dans le Nord-Ouest québécois. L'étude des populations de rats musqués sera amorcée alors que quelque dix (10) nouveaux modèles de pièges soumis par le Comité Fédéral-Provincial seront expérimentés. Enfin le système mécanographique pour l'enregistrement des données pourra être mis à l'essai.

Les demandes pour obtenir un terrain enregistré pour fins de trappage continuent d'augmenter et, nous avons une liste d'attente assez importante. L'étude des terrains s'est continuée cette année et nous avons pu subdiviser certains terrains, ce qui nous a permis d'en augmenter le nombre de trente (30). Cette étude se continuera en 1977.

Une étude sur les détenteurs de terrains enregistrés a été amorcée, car certains trappeurs n'exploitent pratiquement pas leurs terrains qui devraient être alloués à des trappeurs plus sérieux.

.....